

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt, le dix-neuf septembre à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 12 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de CONSTANCE Patrick (procuration à G. BELAMIRI), PIECKOWIAK Bruno (procuration à I. WILLEMAND), PRUD'HOMME Renaud (procuration à G. DUMONT), RICART Patricia.

Monsieur Mickaël DELEU est élu secrétaire de séance.

**Objet** : 9 – Association  
« Gamins Exceptionnels »  
Renouvellement de la  
convention de partenariat pour  
la Maison de l'Enfance et la  
Maison des Jeunes

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de pouvoir procéder au renouvellement de la convention de partenariat pour la Maison de l'Enfance et la Maison des Jeunes avec l'association « Gamins Exceptionnels ».

Cette convention a permis de mettre en place une aide et un accompagnement pour rendre possible l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Le coût s'élève à 0,03€ par habitant, soit pour Barlin  $7704 \times 0,03€ = 231,12€$  et de 80,00€ d'adhésion par structure souhaitant bénéficier des services de l'association.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

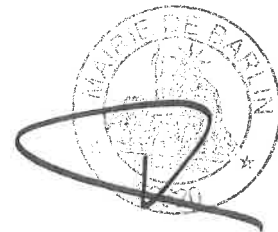
A l'unanimité

Accepte de renouveler l'adhésion à l'association « Gamins Exceptionnels » pour la Maison de l'Enfance et la Maison des Jeunes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 septembre 2020

Le Maire,  
J. DAGBERT



REÇU LE 28 SEP. 2020